

**CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS  
PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2016**

**ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS**

ÉPREUVE ÉCRITE :

**Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 24 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

Vous êtes Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe au sein du service des sports de « Apsville » située en milieu rural et comptant 18 000 habitants et un tissu associatif dense.

Afin de donner du sens et de la cohérence à son action éducative, le Maire souhaite mettre en place un projet éducatif local où le sport a toute sa place.

Votre Directeur du service des sports vous demande, dans un premier temps, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, d'élaborer à son intention un rapport sur la façon de bâtir un projet éducatif local partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs.

12 points

Puis, dans un second temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles incitant les différentes associations à s'impliquer dans ce P.E.L. dans le respect des objectifs pédagogiques et éducatifs.

8 points

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**Liste des documents :**

**DOCUMENT N°01** « La politique publique sportive : moteur essentiel d'une collectivité ». *A.N.D.I.I.S.S. Terrain de Sport / Décembre 2010 - Janvier 2011 - 3 pages.*

**DOCUMENT N°02** « Un projet éducatif global façonné dans la dentelle ». *La gazette des communes le 7 avril 2014 | Rédigé par Michele Foin - 2 pages.*

**DOCUMENT N°03** « Un espace éducatif à l'échelle de la collectivité ». *La gazette des communes le 2 Juin 2014 | Rédigé par Stéphanie Marseille - 2 pages.*

**DOCUMENT N°04** « Le sport : un enjeu de société pour les collectivités » (*Extrait*). *Service public territorial – N°15 / Octobre 2014 - 5 pages.*

**DOCUMENT N°05** « Ecoles, collèges, lycées - Les collectivités nouveaux acteurs éducatifs ? ». *La lettre du cadre territorial le 1<sup>er</sup> juillet 2015 - 2 pages.*

**DOCUMENT N°06** « Ca ne date pas d'hier : mais avant aussi, on faisait de l'éducation ». *La lettre du cadre territorial / Juin - Juillet 2015 - 5 pages.*

**DOCUMENT N°07** « A Calais, le sport permet de lutter contre les « sorties de routes » ». *La gazette des communes le 19 février 2015 | Rédigé par David Picot - 2 pages.*

**DOCUMENT N°08** « Quel accompagnement pour les enfants handicapés après l'école ? ». *La gazette des communes le 2 septembre 2013 | Rédigé par Catherine Maisonneuve et Marie Bidault - 1 page.*

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents  
Non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

dossier



Pour la deuxième fois de son histoire, Villeurbanne a lancé une dynamique nouvelle à sa politique sportive à travers un projet sportif local.

## LA POLITIQUE PUBLIQUE SPORTIVE : MOTEUR ESSENTIEL D'UNE COLLECTIVITÉ

AU MÊME TITRE QUÉ D'AUTRES GRANDS AXES,  
LA POLITIQUE SPORTIVE EST UN VECTEUR TRÈS IMPORTANT POUR  
DE NOMBREUSES VILLES. LES LOISIRS PRENNENT UNE PLACE DE PLUS  
EN PLUS GRANDE DANS NOTRE SOCIÉTÉ ET LE SPORT EST UN ÉLÉMENT  
PRIS TRÈS AU SÉRIEUX PAR LES ÉLUS. PRÉSENTATION DE LA MISE  
EN PLACE D'UN PROJET SPORTIF LOCAL À TRAVERS L'EXEMPLE  
DE LA VILLE DE VILLEURBANNE.

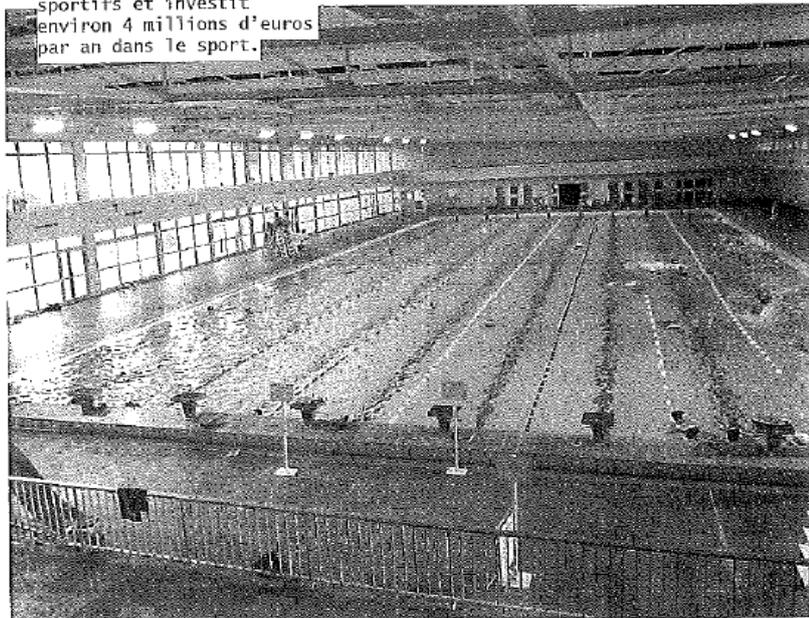
**V**illeurbanne (69), ville de 138 151 habitants, compte près de 200 équipements sportifs et investit environ 4 millions d'euros par an dans le sport. L'importance de la politique sportive menée par la ville, en coopération avec l'office des sports, rend nécessaire une meilleure structuration autour d'objectifs forts dans une démarche de suivi et d'évaluation. C'est pourquoi, pour la deuxième fois de son histoire, elle a lancé une dynamique nouvelle à sa politique sportive à travers un projet sportif local (PSL), une des 206 actions du

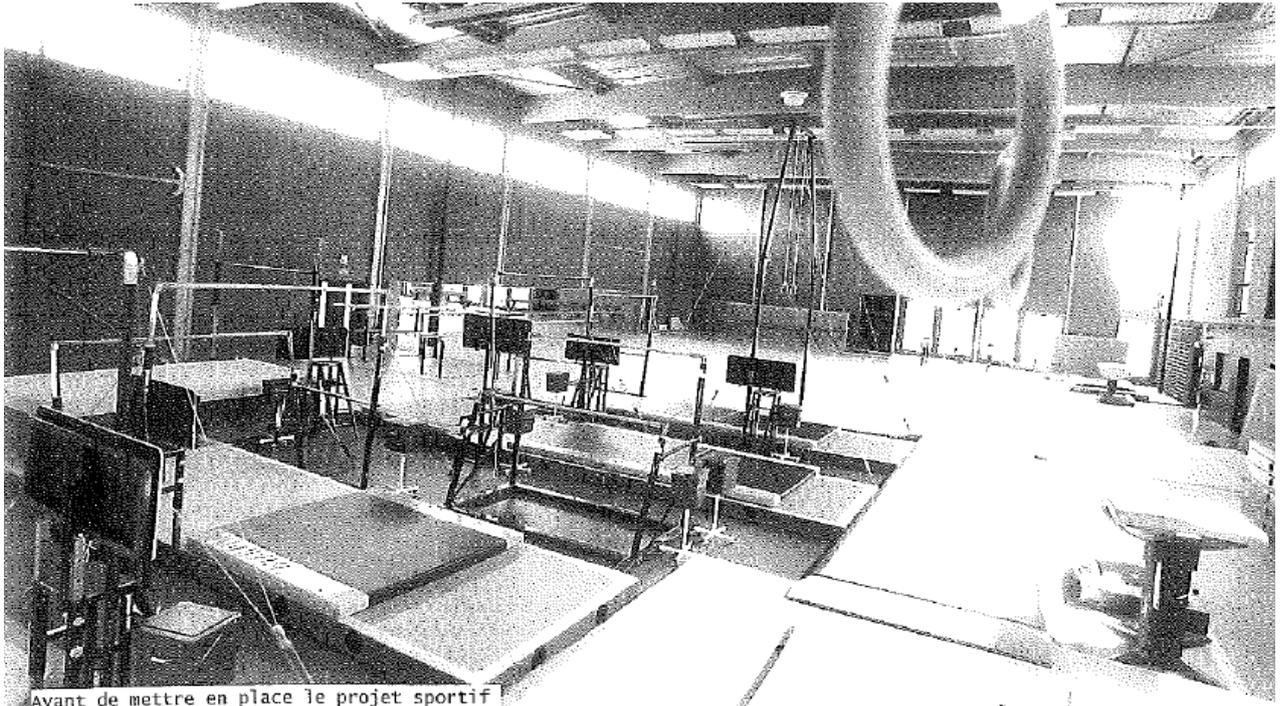
programme électoral de Jean-Paul Bret, le maire de la ville. Forte de sa première expérience entre 2003 et 2007, la collectivité a franchi un nouveau pallier en mettant sa deuxième édition (2008-2014) sous le signe de l'innovation et de la diversité.

**Qu'est ce qu'un PSL et quels sont ses objectifs ?** Le projet sportif local est une démarche de démocratie participative aidant à définir la politique sportive de demain. Il permet d'établir des stratégies, des actions et des projets communs pour développer l'activité sportive au sein d'une collectivité et ainsi proposer une offre de mieux en mieux adaptée. Le PSL est surtout un outil d'expression des initiatives de chacun. Il est structuré autour de deux phases : un temps de consultation et un temps de mise en œuvre.

L'objectif est de mettre en réseau les différents acteurs du sport d'une ville à travers des thèmes communs ou diverses manifestations. Il ne faut pas se limiter à une conception restreinte du sport, mais envisager l'activité physique dans son intégralité pour toucher tous les publics et tous les âges. « Cette phrase, née des débats, reflète bien la philosophie du PSL : le sport est pratiqué au cours d'une période de la vie, mais l'activité physique se pratique toute la vie. À Villeurbanne, nous avons regroupé ces objectifs en 4 axes : construire un réseau de la pratique physique, concevoir une ville propice à la pratique physique, les équipements sportifs toujours au centre de l'action et accompagner la structuration des clubs » explique Xavier Fabre, directeur des sports de Villeurbanne. Ces objectifs vont permettre de favoriser la mise en relation des entreprises privées avec des écoles, trouver des réponses aux différentes questions des divers acteurs du sport, mutualiser les moyens ou encore apporter aux

Villeurbanne compte près de 200 équipements sportifs et investit environ 4 millions d'euros par an dans le sport.





Avant de mettre en place le projet sportif avec ses différentes actions, il est important de faire un état des lieux.

clubs un soutien administratif, financier et éducatif.

**La période de consultation** Avant de mettre en place le projet sportif avec ses différentes actions, il est important de faire un état des lieux. C'est la première étape et sûrement l'une des plus importantes. Puis, vient la phase de consultation. « Chez nous, elle a duré 6 mois et mobilisé plus de 200 personnes. On a notamment organisé quatre réunions avec des thématiques différentes. Elles ont rassemblé en moyenne 70 personnes d'horizons divers »



« Les structures privées et les associations ne sont pas concurrentes : les premières sont composées de 80 % de femmes et les secondes de 70 % d'hommes »

indique le responsable. Elle se caractérise notamment par plusieurs tables rondes avec les différents acteurs de la pratique physique et sportive de la ville. « Aujourd'hui, le sport n'est plus synonyme de relation unique entre ville et associations. Au contraire, il faut vraiment prendre les avis de l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les magasins, les structures privées, les médecins sportifs, l'éducation nationale... Pour donner un exemple, à Villeurbanne, nous avons 39 000 licenciés sportifs et 14 000 pratiquants dans des structures privées. Ces personnes doivent aussi se sentir impliquées dans la vie sportive de la ville. L'idée était de mettre en réseau des personnes qui ne se parlent pas forcément mais qui ont des objectifs communs. J'en profite pour souligner que les

structures privées et les associations ne sont pas concurrentes : les premières sont composées de 80 % de femmes et les secondes de 70 % d'hommes » renchérit-il. Désormais, il semble en effet important d'avoir une politique sportive ouverte. Quel que soit son niveau ou son envie, chacun doit trouver ce qu'il veut en terme d'offre sportive. Une collectivité doit avoir une vision très large de la pratique sportive.

**Trois instances importantes** Pour que ce projet sportif local soit le mieux organisé possible, la collectivité du Rhône a installé trois instances qui ont chacune un rôle bien défini :

- Le comité de pilotage : il a été créé lors de la phase de consultation et a été maintenu dans la phase d'action pour valider les grandes étapes du PSL et lui donner de nouvelles orientations au fil du temps. Il est composé d'environ 25 personnes regroupant les élus, les représentants d'institutions, les cadres de la ville et les associations. Il se réunit une à deux fois par an
- Le groupe d'experts : il est composé d'une douzaine d'acteurs représentant l'ensemble des intervenants de la pratique physique et sportive (professeur d'EPS, proviseurs, directeurs de salles privées, un médecin sportif, l'office du sport, la direction du sport...). Il apporte son expertise concernant les fiches actions et se réunit une à deux fois par trimestre en fonction des besoins
- Le comité de suivi : il regroupe les directeurs des services de la ville concernés et assure le suivi des fiches actions et de la globalité de la démarche. De plus, il garantit le respect du calendrier, relance les actions en suspens et alerte le groupe d'experts en cas de problème sur certaines actions. Les membres se retrouvent une fois par trimestre. Afin d'assurer l'accessibilité du dispositif à tous, la direction du sport se positionne en point d'entrée du PSL pour l'ensemble des acteurs. Par exemple, elle aide les associations à proposer des actions. Elle tient aussi le rôle de relais entre les différents acteurs et les trois instances.

### Des fiches actions pour valoriser les projets

Partie du constat que le monde sportif ne valorise pas assez les actions qu'il mène, la ville a décidé d'élaborer deux versions de fiches actions. La fiche action classique est créée par la direction du sport en coopération avec l'office du sport. Elle propose une fiche et cherche les partenaires susceptibles de vouloir s'y associer. L'autre modèle fait appel à la participation de chacun avec des fiches actions « appel à projet ». Les différents acteurs peuvent faire part de leurs idées qui peuvent entrer dans le cadre du PSL. Dans les deux



« Le sport est pratiqué au cours d'une période de la vie, mais l'activité physique se pratique toute la vie »

cas, la fiche action synthétise l'ensemble des principes nécessaires à leur réalisation, leur suivi et leur évaluation. Sur ces fiches, on trouve des éléments comme :

- le contexte
- les points forts
- les points faibles
- les objectifs
- l'échéancier
- le rôle de chacun des acteurs

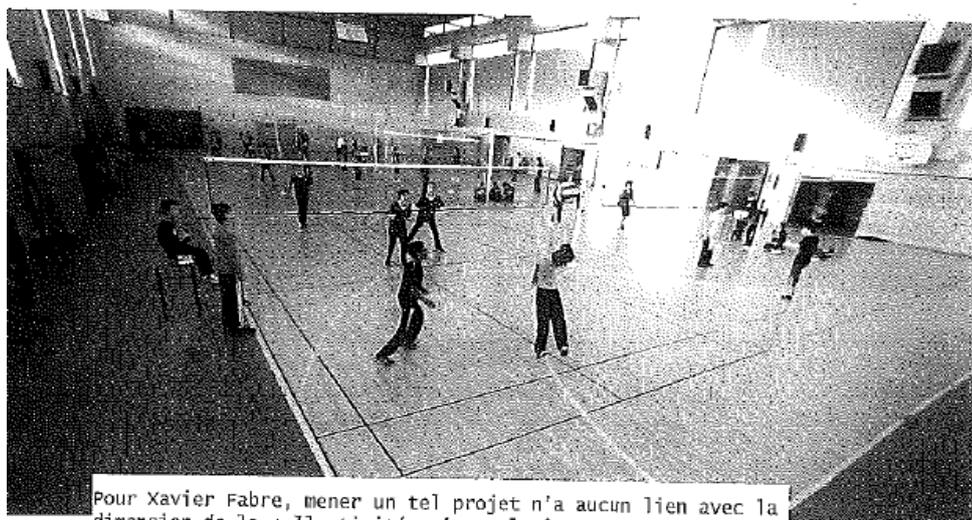
À ce jour, le projet sportif local compte une cinquantaine de fiches actions réparties selon les quatre axes de départ. Certains projets ont déjà vu le jour, les autres vont suivre au fil du temps. Nous passons donc de la phase « projet » à la phase « plan d'actions ».

Par ailleurs, pour que cette démarche participative fonctionne, il est indispensable que tous les intervenants se soient appropriés la méthode. La direction du sport a donc organisé plusieurs ateliers d'appropriation pour ses agents,

et ceux de l'office du sport pour qu'ils puissent faire vivre le projet au quotidien. Puis, dans un second temps, les explications ont été données aux différents acteurs de la pratique physique et sportives volontaires. Cette étape est essentielle dans la réussite d'un tel projet, qui ne peut réussir que s'il est approprié par tous et motivant pour tous également.

### Quelques conseils à suivre

Pour Xavier Fabre, mener un tel projet n'a aucun lien avec la dimension de la collectivité, c'est plutôt un soucis de dynamique. Certains points sont primordiaux pour réussir une telle entreprise. Premièrement, il faut que les élus croient au projet et voient son utilité. De plus, il ne faut pas être seul, mais créer une équipe autour de soi pour dynamiser l'action : « ce ne doit pas être un projet interne à la mairie, le comité de pilotage doit être composé de membres de la DRDJSCS, du CDOS, des clubs... On doit avoir la conviction que c'est ce projet-là qu'il faut porter pour notre ville en étant le dynamiseur, mais il est indispensable que les autres acteurs suivent » ajoute le directeur du sport. Ensuite, la ville a commencé progressivement la première année en réalisant un test sur huit fiches actions et améliorer la méthodologie. Désormais, le PSL rentre dans une phase plus dynamique. Enfin, il est important de mettre en place une évaluation de ces fiches actions, sans quoi, on ne verra pas si l'objectif est atteint. Il faut donc un suivi des indicateurs établis (qualitatifs, financiers...).



Pour Xavier Fabre, mener un tel projet n'a aucun lien avec la dimension de la collectivité, c'est plutôt un soucis de dynamique.

NORD - 2,57 MILLIONS D'HAB.

## Un projet éducatif global façonné dans la dentelle.

La gazette des communes le 7 avril 2014 | Rédigé par Michèle Foin.

**Depuis 2011, le conseil général du Nord oeuvre au déploiement de son projet éducatif global. Une démarche qui bouscule les relations établies et qui doit s'inscrire dans la durée pour gagner la confiance de tous les acteurs.**

Si les projets éducatifs locaux ont le vent en poupe depuis la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, peu de conseils généraux se sont lancés dans l'aventure. Le Nord, avec son projet éducatif global départemental (PEGD), élaboré entre 2011 et 2012 à la suite d'une vaste consultation auprès des habitants, fait office de pionnier.

Cette consultation a permis de dégager les six axes prioritaires de l'action éducative du département (\*), votés en assemblée en juin 2012. « Rassurer les syndicats de l'Education nationale, qui craignaient la fin du caractère national de l'éducation, transcender les clivages politiques au sein du conseil général a demandé du temps. Finalement, la délibération a été votée à l'unanimité ! », s'enthousiasme Alain Thirel, chargé de mission « PEGD » au conseil général.

Après le feu vert des élus, le processus a été accéléré pour que trente collèges puissent immédiatement entrer dans la phase de test, et plancher sur un projet qui s'inscrive dans les priorités du PEGD.

Pour cette première étape, il n'y a pas eu d'appel à candidatures. Les établissements ont été choisis pour représenter la réalité géographique et sociale du territoire.

Tous ont accepté. « Le conseil général du Nord est celui qui investit le plus par collégien. Nous arrivions en terrain favorable », reconnaît Alain Thirel.

### Valeur ajoutée

Patrick Spelbroit, principal du collège du Lazaro à Marcq-en-Baroeul, fait partie des premiers à avoir testé le dispositif. Il en reconnaît la valeur ajoutée : « Un changement de sectorisation en 2009 avait conduit au regroupement d'élèves de deux collèges différents.

La greffe a eu du mal à prendre. En septembre 2012, j'ai vu dans le PEGD l'opportunité d'inscrire dans la durée et de renforcer les actions entreprises par l'équipe éducative pour enrayer les problèmes de harcèlement, de violence sexiste, et de rejet de la différence. » C'est donc tout naturellement qu'il inscrit son projet dans l'orientation « lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence ».

Finalement, le principal propose six actions, pour un budget total de 23 600 euros (interventions de psychologues sur le harcèlement, photomontage sur la relation amoureuse, groupes de parole pour les parents, réalisation d'un court métrage sur le handicap...). Un tel projet éducatif global ne se monte pas sans l'aval des services académiques de l'Education nationale.

### Contrats d'objectifs

Prudents dans la phase de consultation citoyenne, ils ont ensuite joué le jeu, sans doute au-delà des espérances du département. « Aujourd'hui, ce dispositif est vraiment porté par les deux institutions, se réjouit Alain Thirel. L'Education nationale instruit les projets à nos côtés et nous avons bâti ensemble le questionnaire qui a servi aux premières évaluations. » « Lors du suivi des contrats d'objectifs passés entre les collèges et l'autorité académique, nous faisons de plus en plus référence au PEGD », confirme Joël Surig, directeur académique adjoint des services de l'éducation du Nord. Et d'ajouter : « Nous ne voulons pas qu'il y ait d'un côté le PEGD, avec des projets d'ouverture du collège aux pratiques culturelles, à son environnement, aux parents... et que de l'autre, rien ne change en classe. » Des propos encourageants dans la perspective des futurs contrats d'objectifs tripartites, signés entre les collectivités, les établissements et l'Etat, et introduits par la loi pour la refondation de l'école. « Nous voudrions qu'un volet éducatif y figure », complète Alain Thirel. Cela donnerait une légitimité supplémentaire à l'action du département, mais aussi à l'ouverture des établissements aux parents et aux partenaires associatifs, l'un des objectifs du PEGD.

Un premier bilan des actions des collèges-test a été effectué en juin 2013. Si 41 % des projets concernent la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage, seulement 2 % touchent à l'ouverture sur l'environnement et 15 % au rapprochement des familles. « La mobilisation des parents est la question sur laquelle il reste le plus de progrès à faire. Le poids des pratiques est fort et il faudra du temps pour faire bouger les lignes », convient Alain Thirel. De même, dans le pilotage des projets, l'ouverture aux partenaires extérieurs varie

fortement d'un collège à l'autre. « Nous n'avons pas voulu définir de cadre de pilotage formel en imposant la présence de tel ou tel partenaire », explique Alain Thirel qui compte sur les retours d'expériences positifs

pour convaincre les plus réticents. « Nous accompagnerons les principaux vers une démarche participative », promet Joël Surig. Malgré cette collaboration affichée des deux institutions, sur le terrain, le département marche sur des oeufs. « Le jour où les fonds attribués par le conseil général seront directement liés aux contrats d'objectifs, qui va décider ? » lance Patrick Spelbroit, inquiet d'une éventuelle mainmise du conseil général sur les collèges.

#### Système responsabilisant

« Nous ne voulons pas entrer dans une logique de conflit hiérarchique, mais de construction conjointe, répond Patrick Kanner, président du conseil général. Certes, travailler sur la parentalité est moins aisé que de monter une classe de neige, mais c'est pour le bien des enfants ! » « Le conseil général ne veut plus être considéré comme un tiroir-caisse qu'on actionne en fonction des besoins, comme c'est le cas avec le fonds départemental d'appui aux projets éducatifs (FDAPE). Avec le PEGD, nous instaurons une logique de projet, ce qui impliquera des bilans approfondis et davantage de contrôles », ajoute Alain Thirel. Le département n'exclut d'ailleurs pas de fusionner les budgets du FDAPE et du PEGD, afin de donner de la cohérence et de la lisibilité à son action. « Je suis dans une logique de modernisation de l'action publique », lance Patrick Kanner. Le président entend, en effet, instaurer des budgets pluriannuels avec un contrôle des dépenses a posteriori, contrairement à ce qui se pratique. « Nous allons proposer aux collèges de signer une convention trisannuelle qui les libérera des contraintes de l'appel à projets annuel. Et si une année ils n'ont pas dépensé leur subvention, ils pourront l'utiliser l'année suivante. Il s'agit d'un système plus réactif et responsabilisant », détaille Alain Thirel. Patrick Kanner ne souhaite surtout pas brusquer les choses. « 200 collèges, ce sont 200 contextes différents. Nous faisons dans la dentelle ! Au départ, je pensais que le PEGD serait généralisé en un ou deux ans. Il en faudra plutôt quatre ou cinq, à raison de 30 à 40 établissements par an. Le PEGD change le paradigme de la relation entre la collectivité et le collège. Pour y parvenir, il faut de la confiance et du respect, et cela demande du temps. »

- *Avantages*
  - ? Donner du sens et de la cohérence aux actions du département dans le domaine éducatif.
  - ? Mieux articuler les objectifs pédagogiques et éducatifs.
  - ? Impliquer tous les acteurs éducatifs.
- *Inconvénient*

Une plus grande exigence du département sur le contenu des projets suscite la méfiance des chefs d'établissement, qui craignent qu'il n'empiète sur leurs prérogatives.
- *Budget*

1 million d'euros en 2013, sur les 7,5 millions consacrés à la politique éducative des collèges. A terme, le budget du PEGD devrait représenter 4 à 5 millions d'euros.
- *Dispositif*

30 collèges en 2013, 40 en 2014. Les 200 collèges publics devraient entrer dans le dispositif d'ici à 2017.
- *6 mois :*

C'est le temps dont disposent les collèges retenus au terme de l'appel à candidatures annuel pour élaborer et budgéter leur projet qui entre ensuite en action la rentrée suivante, pour une période de trois ans.
- *8 % :* C'est la proportion de jeunes de l'académie de Lille qui entrent au collège sans maîtriser les ressorts de la langue française.

#### Un pilotage construit collectivement

De novembre 2011 à avril 2012, une vaste consultation citoyenne a permis de dégager les six orientations de l'action éducative du département (\*), chaque collège volontaire devant inscrire son projet éducatif dans l'une de ces orientations. En juin 2012, trente collèges ont été choisis, parmi les neuf bassins d'éducation. Leur projet a ensuite été examiné par un comité de bassin comprenant, dans un premier temps, les services du département et de l'Education nationale. Avec le nouvel appel à candidatures lancé en mars 2013 pour recruter 40 nouveaux collèges, le comité de bassin s'est ouvert aux fédérations de parents d'élèves, aux acteurs de la politique de la ville, aux représentants de l'éducation populaire, et aux services « éducation » des communes concernées. Sa mission : départager les collèges candidats, instruire leur projet, et suivre l'avancée de leurs actions.

(\*) Réussite scolaire pour tous, lutte contre les discriminations et les violences, santé des jeunes, ouverture du collège sur son environnement, autonomie du jeune et son ouverture au monde, rapprochement des familles de l'institution scolaire.

**MOISSY-CRAMAYEL (SEINE-ET-MARNE) ? 17 200 HAB**

## **Un espace éducatif à l'échelle de la collectivité**

*La gazette des communes le 2 Juin 2014 | Rédigé par Stéphanie Marseille*

Plaçant le bien-être et la réussite des jeunes moisséens en première place de ses priorités, la ville utilise tous les dispositifs éducatifs existants. Dans la réforme des rythmes scolaires, Moissy-Cramayel a trouvé le point d'orgue de sa démarche initiée il y a plusieurs années.

«A la demande du service éducatif de la ville de Moissy-Cramayel, j'anime des séances de trois heures pour des groupes de quatre à six jeunes âgés de 10 à 14 ans pendant les vacances. Nous travaillons l'estime de soi, la prise de parole en public, la relation à l'autre avec des enfants au parcours de vie compliqué ou frappés de timidité malade », explique Sébastien Albouy, comédien et directeur artistique de la compagnie Ogoa. Ces stages de théâtre durant les vacances constituent l'un des outils du parcours du programme de réussite éducative (PRE) de la ville, lui-même lié au projet éducatif local (PEL) et au programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) de l'Education nationale.

Car, à Moissy-Cramayel, tous les acteurs des différents dispositifs travaillent en étroite collaboration.

### Ambitions partagées

« Cent vingt élèves sont suivis dans le cadre du PRE de Moissy-Cramayel. Celui-ci est lié au PPRE qui, lui-même, regroupe toutes les actions du contrat éducatif local. De cette façon, nous organisons la cohérence éducative autour des enfants », détaille Anne Taburet, inspectrice de l'Education nationale. Un point de vue qu'apprécie Sébastien Albouy : « Mon intervention a du sens s'il existe une continuité. » Le comédien valorise ainsi les jeunes talents dans le cadre du PEL par le biais d'un prix, les « Moissy d'or », et intervient aussi au sein de la mission locale.

Depuis 2011, Moissy-Cramayel vise un projet ambitieux grâce à la mise en place du PEL. Celui-ci ne doit pas porter uniquement sur les temps libres de l'enfant ou du jeune mais doit faire de la ville un espace éducatif cohérent. Pour y parvenir, la mairie a fondu tous ses dispositifs éducatifs (contrat éducatif local, contrat local d'accompagnement à la scolarité, contrat « enfance et jeunesse », ville vie vacances, programme de réussite éducative) en un comité de pilotage unique. Objectif : créer les conditions de la réussite et de l'épanouissement des Moisséens, de la petite enfance à l'âge adulte.

Quid de la réforme des rythmes scolaires ? « Le projet éducatif territorial [PEDT] représente aujourd'hui le point d'orgue de cette dynamique », souligne Gilles Girault, directeur général adjoint chargé de l'éducation (lire p. 41). En effet, l'axe 1 du PEL, « favoriser la réussite scolaire pour tous », s'est traduit par des ateliers éducatifs afin d'améliorer le rythme de vie des enfants. L'axe 2, « favoriser l'ouverture de l'horizon culturel des enfants », a permis d'inciter les associations à intervenir en périscolaire. L'esprit de la réforme entre donc en résonance avec la démarche locale impulsée bien avant celle-ci, estime le maire, Line Magne (lire p. 41). Fidèle à ses habitudes, Moissy-Cramayel a procédé à une concertation impliquant tous les partenaires locaux pour traduire les nouveaux rythmes en application concrète.

« Le but de la réforme était de réduire la journée de cours. Nous avons donc choisi de placer les activités sur des plages d'accueils post-scolaires de quarante-cinq minutes tous les jours », détaille Gilles Girault. Les activités ne débutent toutefois pas immédiatement après la classe. Une zone tampon a été instaurée entre 15 heures 45 et 16 heures 30 : un « accueil passerelle » destiné aux parents ne pouvant récupérer leur enfant qu'à partir de 16 heures 30. En outre, la ville a maintenu les études surveillées entre 15 heures 45 et 17 heures 15. Enfin, elle offre des « accueils post-scolaires » (APS), qui débutent à 16 heures 30, après le goûter et un temps de répit. Ces activités, qui durent une heure, font l'objet d'un affichage.

Elles sont organisées par les 50 animateurs diplômés de la ville ou par les 23 associations qui collaborent aux APS. Les enfants font leur choix entre 4 et 8 activités différentes tous les jours, le « menu » changeant chaque semaine. « La façon dont Moissy-Cramayel a mis la réforme en place incite les enseignants à revisiter les dispositifs, se félicite Anne Taburet. Le regard des enseignants sur les animateurs a évolué car il existe ainsi une continuité et une cohérence éducative. » De son côté, la mairie dresse un constat similaire sur le regard que portent les parents sur les activités périscolaires proposées et les professionnels qui les encadrent.

### Veiller au bien-être des petits

Le 10 février, la ville a signé le premier pacte pour la réussite éducative. Cependant, Moissy-Cramayel n'entend pas se reposer sur ses lauriers. Une question la taraude : comment réduire la fatigue des enfants ? « Les enseignants nous confirment que le mercredi matin travaillé est important pour les élèves d'école maternelle, surtout pour ceux en difficulté. Le PEDT vient donc compléter l'ambition de réussite éducative

affichée par le PEL » relève l'inspectrice, qui, toutefois, reconnaît réfléchir à la fatigue constatée chez l'enfant. « Nous ne nions pas ce problème en étudiant ensemble le cas des enfants qui passent beaucoup de temps en collectivité », explique-t-elle. C'est donc ensemble que les représentants de la ville et de l'Education nationale tentent de mieux repérer les signes de fatigue. « Les enseignants de grande section cherchent des solutions, comme les espaces de sieste, ou à mieux choisir l'horaire des activités », reprend l'inspectrice. Les élections municipales désormais passées, la ville compte bien s'atteler, elle aussi, à la résolution du problème.

- *avantages*

Composé de 70 participants, le comité de pilotage unique, créé dans le cadre du projet éducatif local, regroupe tous les partenaires éducatifs de la ville.

Aboutissement d'une habitude bien ancrée, le comité de pilotage a permis d'aplanir les tensions entre la ville et les enseignants, et facilité l'adoption du projet éducatif territorial (PEDT).

- *inconvenient*

La fatigue des élèves d'école maternelle impose des évolutions du PEDT. Moins marquée, celle constatée en classe élémentaire appelle, elle aussi, quelques changements.

- *Partenariat étroit avec l'Education nationale*

Moissy-Cramayel affiche une longue expérience en matière d'aménagement des temps scolaires et de partenariat avec l'Education nationale. En 1990, la ville met en place un contrat « aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes », puis, entre 1992 et 2010, développe trois contrats éducatifs locaux. En 2006, elle s'engage dans le programme de réussite éducative et adopte, en 2011, un projet éducatif local, qui s'articule aujourd'hui avec le projet éducatif territorial de la réforme des rythmes scolaires. La charte éducative adoptée en 1995 a permis de conforter la mairie lors de chaque étape dans ses actions et de renforcer les liens avec l'Education nationale.

## Elle rassemble

*Line Magne « La ville joue un rôle de catalyseur »*

« L'éducation représente la priorité pour notre ville qui est en permanente mutation. Nous absorbons 200 à 400 nouveaux logements tous les ans et nous accueillons une forte proportion de familles modestes, monoparentales ou en difficulté. Nous avons réussi à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs dans un but commun : favoriser la réussite des enfants. L'école ne peut pas porter la question éducative seule. La ville joue un rôle de catalyseur, elle fait en sorte que tous les acteurs se connaissent et collaborent. Grâce à la fusion des différents dispositifs éducatifs en un comité de pilotage unique, nous avons appris à travailler ensemble. »

## Il adapte

*Gilles Girault, directeur général adjoint chargé de l'éducation « Mieux articuler les temps post-scolaires »*

« En février, lors de l'évaluation du premier trimestre des nouveaux rythmes scolaires, nous avons relevé une fatigue accrue des élèves en école maternelle, où les siestes sont écourtées et les matinées plus denses. Nous avons constaté qu'en 2008, avec une semaine de neuf demi-journées, les enfants étaient moins fatigués. Mais, à l'époque, les cours s'étalaient sur vingt-six heures et les enfants pouvaient se reposer un mercredi sur trois. Il semble que l'intensité des programmes ne soit pas adaptée aux nouveaux rythmes. Nous étudions les améliorations à apporter pour réduire la fatigue et mieux articuler les différents temps post-scolaires. »

## Il met en oeuvre

*Christophe Rivenez, professeur de judo, animateur d'ateliers pour enfants « Intéresser plus d'enfants »*

« Depuis octobre 2013, j'assume, en binôme avec un animateur municipal, une heure de judo à la carte pour les 6-9 ans. Ce sont les enfants qui choisissent de s'y inscrire, constituant des groupes de 20 à 30 participants. Il s'agit d'un éveil ludique au judo. Je leur explique qu'ils doivent faire comme s'ils devaient prendre un bout de tissu à l'adversaire. Les enfants doivent alors utiliser tout leur corps pour y parvenir. De cette manière, nous travaillons la motricité et la différence entre la violence et l'agressivité. Fondé sur la seule envie des enfants, ce cadre m'impose d'être efficace et de construire l'activité avec eux. Il permet aussi d'intéresser davantage d'enfants différents qu'en club. »



**DOSSIER**

# LE SPORT UN ENJEU DE SOCIÉTÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

**> COMMENT RÉPONDRE EFFICACEMENT À UNE DEMANDE DE PRATIQUE SPORTIVE EN PLEINE ÉVOLUTION ?** Le sport est au croisement des politiques d'éducation, d'insertion, de santé, de bien-être. Son organisation représente un enjeu central pour la société, auquel les collectivités répondent par la mise en place de politiques innovantes.



**A**ctrices essentielles du sport, les collectivités territoriales ont vu leur rôle constamment renforcé dans ce domaine depuis les lois de décentralisation des années 1980 (voir encadré). Elles ont ainsi consacré 10,8 milliards d'euros au sport en 2013, selon la Cour des comptes, l'État apportant pour sa part annuellement 4,3 milliards d'euros. Les collectivités sont, par ailleurs, propriétaires de 80 % du parc d'équipements sportifs. Outre les mises à disposition – souvent à titre gratuit – de ces équipements, les communes et les intercommunalités supportent l'effort public le plus important en matière de politique sportive. Dans un contexte budgétaire restreint, régions et départements continuent toutefois d'investir dans un domaine qui ne relève pourtant pas de leurs compétences réglementaires. D'abord, parce que le sport est un formidable vecteur d'image au service des territoires, les sports les plus médiatisés obtiennent un large soutien de la part des collectivités. Mais aussi parce que le sport est porteur de valeurs fondamentales à la base du fonctionnement harmonieux de la société.

### Créer du lien

*« Au-delà de la recherche de notoriété, les grands événements sportifs sont désormais conçus dans une optique de création de lien social, constate Patrick Bayeux, consultant en politique sportive et équipements pour les collectivités. La dernière Coupe du monde de football en a fourni un bon exemple : des milliers de supporters ont choisi de vibrer ensemble devant les écrans géants installés par certaines municipalités, tout en partageant leurs commentaires instantanément grâce à leur smartphone. »* Connecté, le public devient un acteur à part entière d'événements sportifs de plus en plus interactifs.

Parallèlement aux sports phares, on assiste à l'émergence de pôles régionaux spécialisés autour d'activités moins médiatiques : pôle

de la « glisse » en Aquitaine, pôle équestre en région Centre autour du siège social de la fédération française d'équitation, ou encore développement des sports de nature dans de nombreux cantons ruraux. Ces démarches ont des conséquences très positives pour le tourisme, la création d'activité et les emplois locaux. Portée par la région Centre, l'initiative « La Loire à vélo » constitue l'un des meilleurs exemples de création d'un nouveau type d'équipements au service du développement d'une pratique sportive, et contribue à l'attractivité du territoire, en générant activité et emplois, en particulier dans le domaine touristique. Un succès aujourd'hui unanimement salué.

Dans le cadre de la prise en compte de nouveaux enjeux en termes de santé et de bien-être des populations, les collectivités ont également initié depuis plusieurs années, de nouvelles politiques visant à permettre l'accès de tous les publics aux activités sportives. Leur rôle a été renforcé depuis 2010 et la création des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, qui remplissent un rôle essentiel en matière de pilotage et d'appui technique aux collectivités.

### Sport pour tous !

Terre « des deux rugbys » (à 13 et à 15), le conseil général des Pyrénées-Orientales a fait du « Sport pour tous », l'objectif central de sa politique sportive. *« Dans le cadre du plan départemental nous faisons peu, mais nous aidons beaucoup à faire, résume Françoise Bigotte, présidente de la commission Jeunesse et Sport du département. Malgré le contexte budgétaire tendu, nous avons maintenu le niveau de nos subventions aux clubs amateurs dans une optique résolument multidisciplinaire. Par contre, nous imposons des conditions. Pour éviter une logique purement élitiste, nous tenons compte du nombre de licenciés, du degré de féminisation de la pratique, et nous mettons en avant des sports "nature" locaux,*

*comme les randonnées et raids autour de Font-Romeu, le VTT ou le tir à l'arc. »* Les collégiens du département participent ainsi chaque année à des événements sport-nature organisés à leur attention, qui sont autant d'occasions de faire découvrir les paysages d'un arrière-pays vers lequel il est parfois difficile d'attirer les touristes. Le plan départemental prévoit un « Pass Sports » destiné aux collégiens boursiers du département. Il leur permet de bénéficier d'un chèque-découverte pour une activité sportive au sein d'un club de leur choix.



## FÉDÉRER PROFESSIONNELS ET AMATEURS

*« Un club professionnel rayonnant à l'échelle du territoire de la métropole fédérant différentes disciplines sportives, soutenu par l'intercommunalité sous réserve de proposer des formations mutualisées à destination des clubs amateurs. »* Cette formule qui vise à gagner en visibilité, en cohérence et en qualité de l'accueil des pratiquants a été lancée à Aix-en-Provence. L'intercommunalité du Pays d'Aix a soutenu la création, sur son territoire, d'une association fédérant une centaine de sportifs de haut niveau, ou en passe de le devenir, et dans toutes les disciplines, afin d'instaurer une nouvelle dynamique. Dans le même esprit, à Rouen, six clubs de handball ont fusionné afin de créer Rouen Handball, avec l'ambition d'accéder au haut niveau. Ils se sont également rapprochés des clubs de hockey sur glace pour mettre en place un programme de formation et de suivi adapté des encadrants.

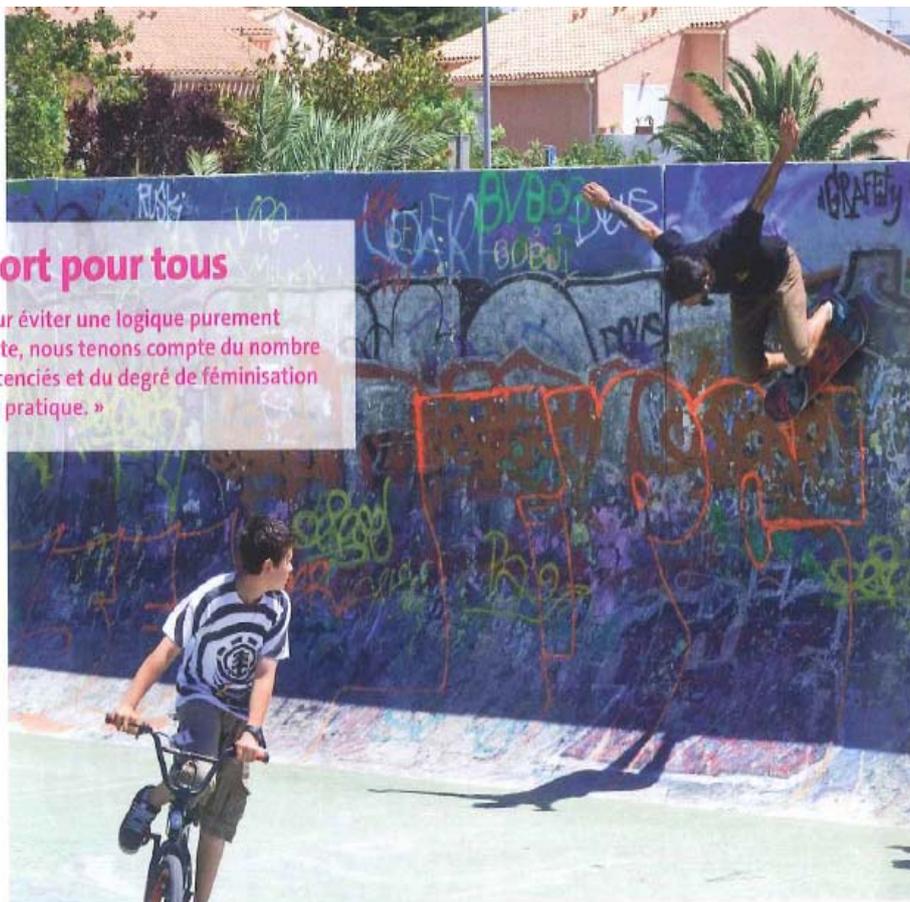


## DOSSIER

FRANÇOISE BIGOTTE,  
PRÉS DENTE DE LA  
COMMISSION JEUNESSE  
ET SPORT DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

### Sport pour tous

« Pour éviter une logique purement élitiste, nous tenons compte du nombre de licenciés et du degré de féminisation de la pratique. »



Le conseil général des Pyrénées-Orientales aide également aux déplacements des sportifs amateurs ou de plus haut niveau. Thierry Mandin, directeur de l'association Aquitaine Sport pour tous, créée dans les années 1980 à l'initiative d'institutions régionales, insiste quant à lui sur la grande diversification des publics et des pratiques au cours des trente dernières années. « Le sport de 7 à 77 ans était un slogan, lors de la création de notre association qui, aujourd'hui,

accompagne et conseille les collectivités locales dans le développement de nouveaux projets. C'est devenu une réalité incontournable. »

Les pratiques se diversifient avec l'évolution des milieux d'intervention éducatif, social ou de loisir ponctuel, ainsi qu'avec le développement de nouvelles disciplines en milieu urbain (roller) ou rural (marche nordique), l'intégration des enjeux liés à l'aménagement des rythmes scolaires, à l'animation des centres de loisirs, ou

à l'organisation d'activités à destination des seniors. « Le sport est partout, et en pleine évolution avec l'individualisation des pratiques, reprend Thierry Mandin. Ces dernières années, beaucoup d'élus souhaitent obtenir des conseils pour mieux appréhender et définir des stratégies adaptées à ces nouvelles attentes, sur la base de retour d'expériences innovantes. » Pour Thierry Mandin, l'un des enjeux essentiels concerne la formation des

## LES TROIS GRANDES PHASES D'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN FRANCE

### 1945 - 1970 LE SPORT À L'ÉCOLE ET LA COMPÉTITION

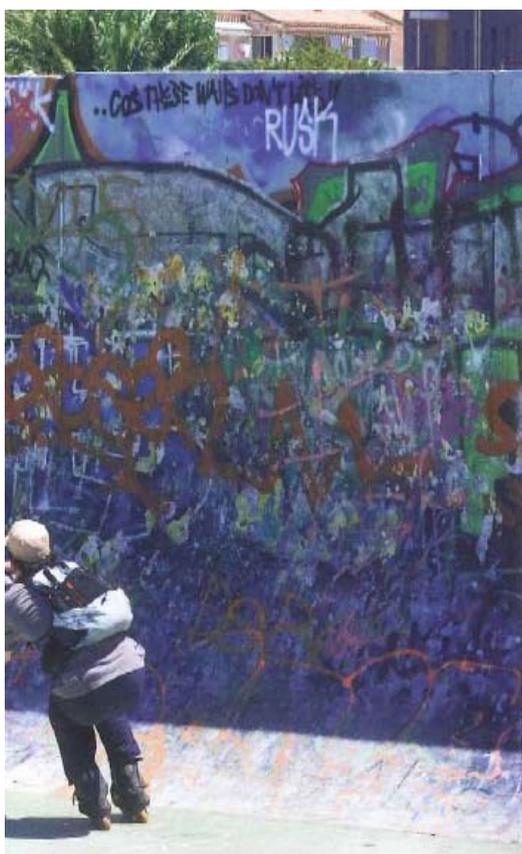
Durant l'après-guerre, les collectivités considèrent que leur rôle est de financer le sport à l'école et de créer des équipements sportifs dédiés à l'éducation (gymnases) et à la pratique en compétition (stades).

### 1970 - 2000 DIVERSIFICATION ET INDIVIDUALISATION DES PRATIQUES

Les années 1970 sont marquées par l'apparition de nouvelles pratiques sportives plus individuelles : jogging, marathon, escalade, skateboard, musculation... La professionnalisation du sport devient une réalité en 1975 avec la loi Mazeau. Elle induit l'émergence du sponsoring sportif et de la médiatisation. La réponse aux besoins de pratiques individuelles repose essentiellement sur les secteurs associatif et privé (clubs de sports). Mais on voit se développer des parcours santé, puis des skateparks et des city-stades à partir des années 1990.

### 2000 - 2015 NOUVELLES DEMANDES ET RÉPONSES MUTUALISÉES

À partir de la fin des années 1990, les nouveaux équipements dont le plus emblématique est la piscine, tentent de répondre aux mêmes besoins d'éducation et de compétition qu'auparavant. Mais ils cherchent désormais à intégrer la pratique individuelle dans une optique de loisir, de santé et de bien-être. De plus en plus d'équipements, autrefois réservés aux scolaires, s'ouvrent au grand public, offrent des espaces fitness, proposent des activités pour les seniors. L'heure est à la mutualisation. Beaucoup de communautés de communes ont vu le jour autour de la réhabilitation d'une piscine ou d'un stade. Aujourd'hui, les élus assument plus facilement l'absence d'un type d'équipement sur le territoire de leur commune s'il existe une solution alternative dans une commune voisine.



encadrants qu'il faut orienter et adapter à ces évolutions socio-sportives.

Patrick Bayeux porte, pour sa part, un jugement sévère sur le système de formation, dénonçant la compétition entre deux filières parallèles de l'Éducation nationale et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

*« Cela rend illisibles les carrières envisageables, à l'heure où nous avons un fort besoin d'encadrants polyvalents, formés à l'accueil et à l'animation des pratiques sportives de différents publics. Il faut remettre le système à plat pour le refonder en dépassant la seule logique d'enseignement technique et de compétition sportive. »*

### **Co-construction des politiques sportives**

La formation est précisément l'un des leviers essentiels sur lequel mise la région Centre, où la politique sportive – comme plus généralement celle des relations avec le monde associatif – s'élabore depuis plusieurs années en concertation avec les différents acteurs concernés. *« Le pilotage commun instauré entre la région, le monde associatif et le Comité régional olympique et sportif (CROS), vise à répondre au mieux à une problématique essentielle : celle de l'accès à la pratique sportive »* souligne François Dumon,



## **3 QUESTIONS À...**

**PATRICK BAYEUX,**  
CONSULTANT EN POLITIQUE  
ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS,  
RÉDACTEUR EN CHEF DE  
LA LETTRE D'INFORMATION  
*ACTEURS DU SPORT*



### **Quelles sont les principales évolutions actuelles des politiques sportives des collectivités ?**

Pendant longtemps, les collectivités se sont limitées à l'organisation du sport scolaire et de compétition. Aujourd'hui, le désengagement de l'État et la diminution des dotations se traduisent par le report des projets de nouveaux équipements, et par la diminution des budgets consacrés au sport. L'enjeu est pourtant de répondre à une demande sociale, dont on a longtemps pensé qu'elle pouvait être prise en charge par le secteur privé. Le paysage sportif est également en pleine mutation avec le développement des innovations technologiques et de l'informatique connectée, qui induisent une forte individualisation des pratiques.

### **Comment les politiques intègrent-elles ces évolutions ?**

Certaines villes mettent en place des parcours équipés de bornes connectées qui permettent à une communauté de sportifs de se comparer, d'organiser des compétitions, voire des clubs virtuels. Les réseaux sociaux constituent également un bon moyen d'écoute, et même de démocratie, pour appréhender les besoins réels des utilisateurs. À Paris, un premier skatepark dont le planning est en partie géré par le biais des réseaux sociaux a ouvert récemment. Avec d'autres tendances lourdes, comme le développement de la pratique sportive en entreprise, ces évolutions

vont bouleverser en profondeur l'environnement dans lequel chacun pratique le sport. On pourra avoir une pratique très compétitive sans être affilié à un club. Cela modifie totalement la façon de penser les équipements. Avec peu de moyens, on peut répondre efficacement aux besoins des pratiquants, en aménageant un tracé pour une pratique de course ou en organisant un parcours de natation en eau libre, par exemple.

### **Quels sont les enjeux de la réforme territoriale en matière sportive ?**

Il faudra à l'évidence repenser la gouvernance. La région pourrait logiquement assumer un rôle de chef de file, afin d'assurer une cohérence dans les actions menées en termes d'éducation, d'aménagement, d'emploi, de santé, de développement durable. Que le sport devienne une compétence spécifique ou qu'il demeure une déclinaison des compétences actuelles des régions, un cadrage national avec obligation de définir des schémas régionaux de formation dans lesquels on trouverait les Centres de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) et les universités, me semble indispensable. Pour l'instant, les lois de décentralisation en préparation considèrent le sport comme une compétence partagée. Une loi sur le sport pourrait cependant préciser les attributions et obligations des collectivités.



responsable Jeunesse et Sports de la région. Une conférence organisée à Vierzon, en 2013, a permis de dégager des priorités : une action forte sur des zones concentrant les difficultés économiques et sociales, la promotion de la féminisation du sport, et un meilleur accueil des handicapés. « *Nous misons sur une approche qualifiante des intervenants, précise François Dumon. Dans le cadre de la politique de la Ville, la région finance depuis 6 ans l'emploi d'encadrants au sein d'associations sportives, à hauteur de 35 à 40 % des rémunérations pendant trois ans. Nous aidons ainsi les clubs et associations afin de leur permettre, en particulier, d'accueillir les publics en difficulté dans les meilleures conditions, tout en ouvrant des perspectives d'évolution professionnelle aux recrutés.* » Au plan régional, plus de 1 000 emplois de ce type ont été créés dans le cadre de ce dispositif depuis sa création.

Au-delà du sport compétition, du sport bien-être ou santé, les vertus éducatives sont mises en avant par l'ensemble des collectivités, qui font de la pratique sportive un outil essentiel au service de l'insertion sociale et de l'apprentissage de valeurs communes.

### Une nouvelle culture sportive

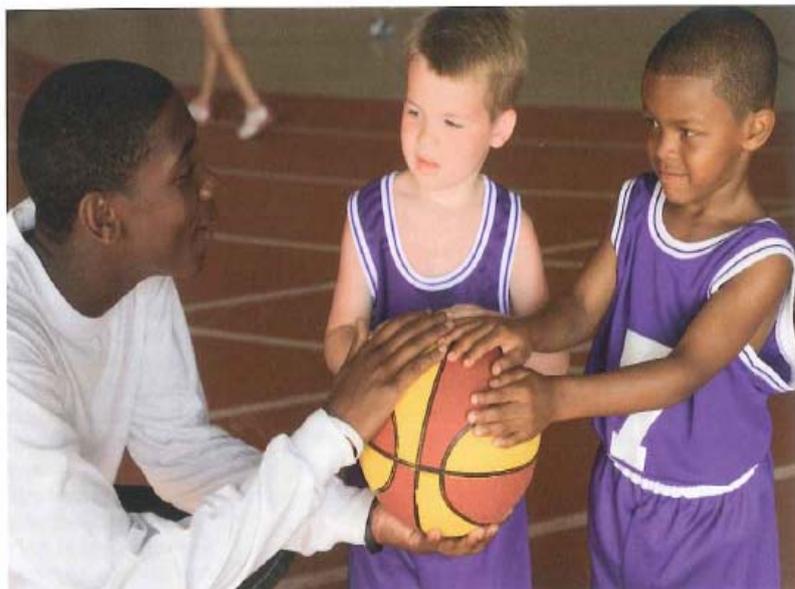
Pour Vincent Thiébault, chef du bureau des actions éducatives de sport et loisir du conseil général de Seine-Saint-Denis, ces vertus éducatives ne vont cependant pas forcément de soi. Pour lui, l'apprentissage d'un sport ne peut se résumer à l'acquisition de techniques et à la réalisation de performances. Il faut prendre en compte la vie en groupe, la dimension ludique... « *Les échanges avec nos partenaires du monde sportif : clubs-phares, comités départementaux et associations, comme les travaux que nous avons menés en collaboration avec les chercheurs de l'université de Paris Orsay, ont mis en évidence combien les résultats intéressants enregistrés dans notre département – qui souffre d'un fort déficit d'installations et de grandes difficultés sociales – sont souvent le fait de bénévoles et d'éducateurs exceptionnels, explique Vincent Thiébault. Or leur travail est souvent peu formalisé, et rarement capitalisé. Nous avons donc décidé de lancer une recherche-action avec quatre clubs volontaires afin de réfléchir à la formalisation d'un véritable projet éducatif. Notre ambition est d'arriver à rapprocher la culture traditionnelle d'animation, des*

*associations d'éducation populaire et de celle des clubs sportifs.* » Le département de Seine-Saint-Denis, qui a engagé un plan d'investissement exceptionnel pour les collèges et un plan de rattrapage des équipements sportifs avec l'État, souhaite ainsi redonner toute leur place aux bénévoles

et encadrants de terrain, pour leur permettre de créer du lien au quotidien.

Un renforcement de l'accompagnement de proximité essentiel au développement de la pratique sportive pour tous, qui est également à la source du partage de valeurs communes positives au sein de la société.

## LES VALEURS DU SPORT



Apprentissage du goût de l'effort, de la concentration, découverte de l'engagement, renforcement de la confiance en soi... La pratique d'un sport est d'abord, pour chacun, – et pour les jeunes en particulier – une occasion d'apprendre à se connaître soi-même, de se construire en découvrant les vertus d'une certaine humilité. On apprend ainsi à se situer et à s'intégrer au sein d'un groupe. Pratiquer est aussi un excellent moyen d'apprendre à fonctionner en coopération, d'exercer une responsabilité au sein d'une équipe, de découvrir la solidarité dans l'action, le partage avec les coéquipiers dans le respect des règles communes édictées et du fair-play. Être membre d'un club cimenté également le sentiment d'appartenance et est un vecteur

d'intégration sociale, tout en permettant de découvrir et respecter la différence. Ces valeurs fondamentales sont précisément celles également à la base du fonctionnement harmonieux de toute société. Les collectivités misent donc logiquement sur le développement des pratiques sportives afin de les diffuser largement, notamment auprès de publics sensibles et en difficulté sociale. Mais ces valeurs ne vont pourtant pas toujours de soi : mal ou pas encadrée, la pratique d'un sport peut aussi aboutir à des dérives : addiction, tricherie, dopage... D'où la nécessité impérieuse d'un accompagnement de proximité dépassant le simple enseignement technique, afin de permettre à chacun de s'approprier les vertus positives du sport, et de vivre mieux ensemble.

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

# LES COLLECTIVITÉS, NOUVEAUX ACTEURS ÉDUCATIFS ?

DOSSIER RÉALISÉ PAR LAURE MARTIN

## La réforme des rythmes scolaires a tout changé

Depuis la rentrée 2014, toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques appliquent la réforme des rythmes scolaires, et les collectivités son corollaire : la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires (TAP). Un dispositif qui a engendré de profonds changements.

## Mais avant aussi, on faisait de l'éducation

Les collectivités n'ont pas attendu la réforme des rythmes scolaires pour investir le champ des politiques éducatives. D'ailleurs, celles qui ont noué des partenariats en amont semblent avoir eu plus de facilité à intégrer la réforme.

## À la recherche d'une continuité éducative

Comment améliorer l'implication des collectivités dans les politiques éducatives ? Un travail partenarial avec les acteurs de l'Éducation nationale semble prioritaire afin de mener une réflexion commune et assurer une continuité entre les temps scolaires et périscolaires.

À LA UNE

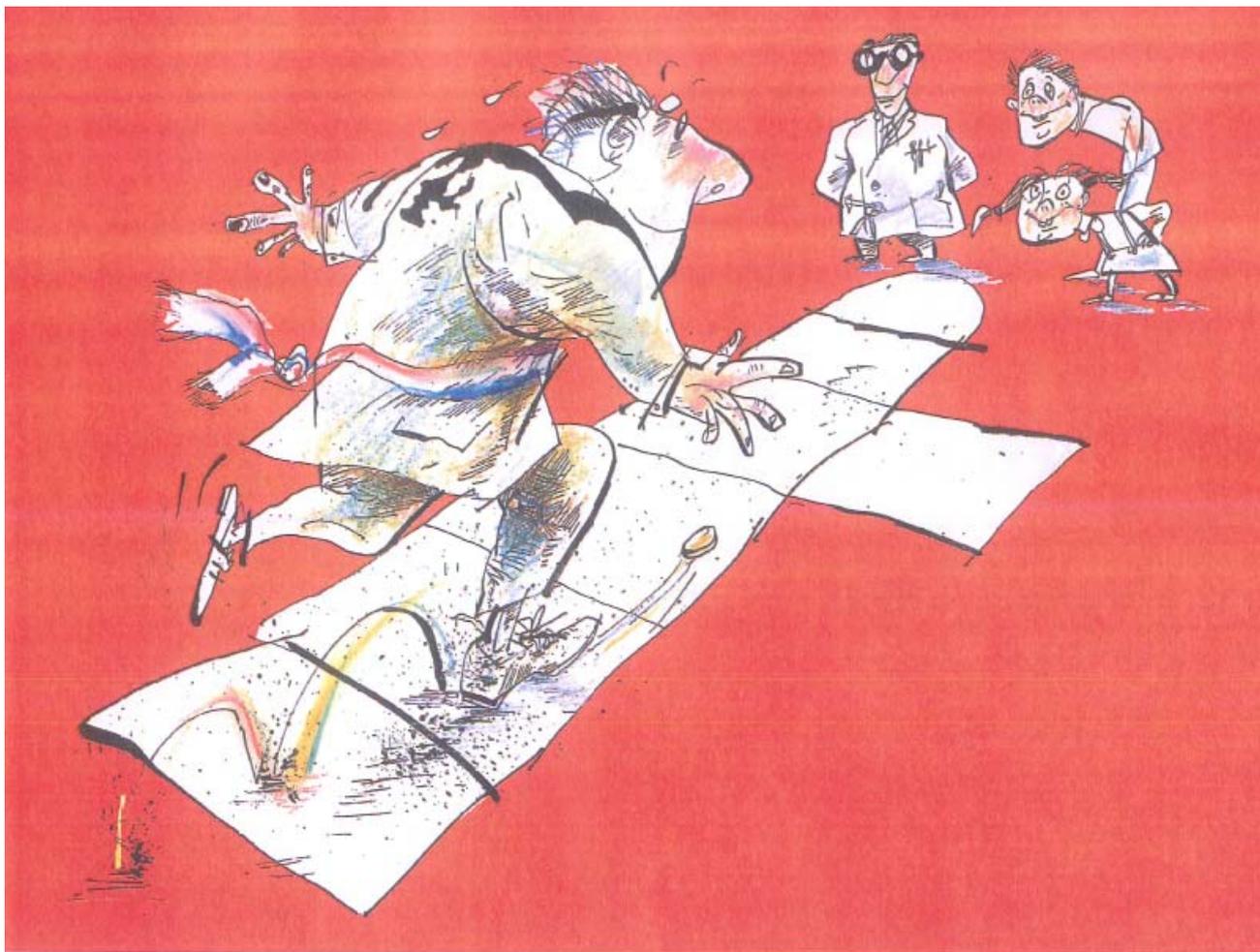
**R**ecrutement d'animateurs, restructuration des ressources humaines, notamment pour le personnel des services hygiène et de la cantine, réorganisation du transport scolaire : la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP ont impacté l'organisation des collectivités et entraîné une réelle surcharge financière. D'autant que pour bénéficier des financements de l'État et de la CAF, les collectivités sont dans l'obligation de mettre en place un projet éducatif territorial (PEDT) pour l'accueil des enfants. « Comment parler de projet éducatif partagé dans un système coercitif et culpabilisant pour les élus ? » se demande Emmanuel Cattiau, directeur général des services de Magny-les-Hameaux (Yvelines). « L'État et la commune ont toujours été les deux pilotes des politiques éducatives publiques, souligne Alain Bocquet, ancien directeur de l'Éducation de la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine). La conduite de cette réforme illustre une nouvelle fois que la façon de travailler de l'État est désinvolte par rapport aux collectivités territoriales. Les maires en ont exprimé une vive amertume, d'autant que l'État redistribue peu. »

## Savoir s'adapter

D'après une enquête (1) menée par l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (Andev), la rentrée de septembre 2014 a été évoquée de manière sereine par un tiers des adhérents. « Il ne faut pas se leurrer, de nombreuses collectivités ont subi la réforme », souligne Ornella Del Giudice, vice-présidente

**« Comment parler de projet éducatif partagé dans un système coercitif et culpabilisant pour les élus ? »**

de l'Andev et directrice de la jeunesse à la mairie de Reims. Au moment de la concertation en 2012, « elle a fait l'objet d'un consensus, précise-t-elle. Mais sur le terrain, cela a été plus difficile, en raison d'un manque de communication entre le national et le local, notamment au niveau de l'Éducation nationale. » Malgré tout, « je trouve que les collectivités ont été volontaires, ajoute Alain Bocquet.



Armelle Billaudelle, directrice générale adjointe des services à Magny-les-Hameaux

### « Tous les services se sont investis dans cette réforme »



DR

« En tant que DGAS, j'ai dû laisser d'autres secteurs de la collectivité en souffrance pour me consacrer à cette réforme. Nous nous sommes demandé comment la tirer vers le haut, car le décret était vide et la communication politique nationale plutôt ambiguë. Il y a eu un énorme investissement de tous les services pour que la rentrée se passe bien, d'autant qu'on était très regardés par les enseignants et les parents. Mon inquiétude désormais est de savoir si ce dispositif va pouvoir se poursuivre en l'état dans la durée, car il y a une vraie fatigue, notamment de la part de nos animateurs, et nous manquons de moyens pour recruter. De plus, nous avons fait le choix de ne pas précariser les emplois, ils ne sont pas vacataires. Je suis très soucieuse de mes équipes, et nous essayons de résoudre au mieux les fragilités déjà repérées. »

Elles ont cherché des réponses techniques et éducatives ». « Avec les activités périscolaires, nous avons tenté d'améliorer la notion de parcours des enfants et d'offrir des plages horaires longues pour une vraie réflexion sur

**« Les collectivités sont dans une logique de complémentarité et de continuité, complexe à mettre en œuvre. »**

les enjeux », témoigne Armelle Billaudelle, directrice générale adjointe des services à Magny-les-Hameaux. À l'heure actuelle, les collectivités évaluent la réforme et réalisent les ajustements nécessaires. Des difficultés se révèlent surtout dans le quotidien : répartition des locaux entre enseignants et animateurs, transfert de responsabilité des enfants. Les collectivités sont dans une logique de complémentarité et de continuité, « complexe à mettre en œuvre selon les écoles, notamment parce que les enseignants sont fragilisés », explique Ornella Del Giudice. Et de conclure : « Cela a été plus facile dans les collectivités où des partenariats sont déjà en place. » ♦

(1) Enquête de l'Andev réalisée par internet du 20 octobre au 3 novembre 2014 auprès des adhérents de l'Andev. 705 personnes interrogées/210 questionnaires complétés.

ÇA NE DATE PAS D'HIER

# MAIS AVANT AUSSI, ON FAISAIT DE L'ÉDUCATION

Les collectivités n'ont pas attendu la réforme des rythmes scolaires pour investir le champ des politiques éducatives.

**D'**ailleurs, celles qui ont noué des partenariats en amont semblent avoir eu plus de facilité à intégrer la réforme. L'implication des communes dans les politiques éducatives locales est très hétérogène. Dans l'enquête (1) menée par l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (Andev), 48 % des adhérents ont rapporté avoir élaboré un projet éducatif local (PEL) ou global (PEG), avant la mise en place de la réforme. Le PEL, plus global que le projet éducatif de territoire (PEDT), est à l'initiative des collectivités. Il invite à créer des synergies

sur le territoire, à valoriser les actions et à remettre l'enfant au cœur du dispositif. D'ailleurs, « les collectivités qui ont un PEL peuvent généralement plus facilement faire un PEDT, rapporte Alain Bocquet, ancien directeur de l'Éducation de la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine). Et celles qui n'en ont pas peuvent déjà commencer par le PEDT pour ensuite envisager un aspect plus global. »

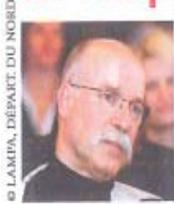
## Projet local

Pourquoi ? Parce qu'avec le PEL, la volonté des collectivités de nouer des partenariats avec les autres acteurs du champ éducatif – enseignants, animateurs, associations – est clairement affichée, et non imposée par une réforme. L'objectif des collectivités est de « trouver une continuité et une complémentarité sur les temps scolaires et périscolaires », explique Anne-Sophie Benoît, présidente de l'Andev et directrice de l'enfance et de la jeunesse à la ville de Dunkerque. Ce dispositif repose sur des réflexions d'enseignants, d'éducateurs, d'élus et de parents qui considèrent l'enfant et l'éducation dans leur globalité. L'objectif est généralement de renforcer la cohérence éducative entre les acteurs ou encore de permettre à tous les jeunes une égalité d'accès aux pratiques culturelles, récréatives et sportives. Il en ressort que l'enfant doit être approché dans ses différents temps de façon coordonnée et concertée.



Alain Thirel-Dailly, ancien directeur du projet éducatif global à la mairie de Lille

## « Il faut aller plus loin en articulant mieux les temps »



© LAMPIN, DÉPART DU NORD

« À Lille, la réussite de notre travail, complémentaire entre le temps scolaire et le périscolaire, notamment dans le domaine musical, démontre réellement l'importance de la notion d'aménagement du temps de l'enfant, et non des rythmes scolaires ! Des enfants qui sont en échec à l'école et qui n'arrivent pas à se concentrer, y parviennent sur certaines activités périscolaires. Par exemple, lorsque nous les avons fait travailler sur du steeldrum, ils ont réussi à se concentrer pendant dix minutes sur une même activité. Les enseignants ne comprenaient pas ! Les enfants ont vécu une situation de réussite, et leurs parents aussi. Il faut aller encore plus loin que les rythmes en articulant mieux les temps. »

« La notion de projet, de politique éducative locale, est aussi vieille que la notion de commune, poursuit Alain Bocquet. Nous sommes dans un groupe de proximité, et nous essayons de vivre ensemble et de nous occuper de nos enfants ». C'est primordial, car l'État ne peut organiser seul le temps éducatif. « L'aspect éducation scolaire n'est aujourd'hui qu'un petit élément », ajoute-t-il. L'enfant ne passe qu'une partie de son temps à l'école. Pour le reste, la collectivité doit prendre le relais en prenant en compte les besoins et les ressources disponibles.

### Instaurer du temps commun

À titre d'exemple, dès 2001, la ville de Lille a affiché une volonté politique de s'occuper des enfants en situation d'échec. « L'idée municipale était de dire qu'il fallait instaurer, à côté des temps scolaires, des espaces éducatifs avec des activités autour de la musique, de la lecture, du sport, de la nature et de l'environnement », souligne Alain Thirel-Dailly, ancien directeur du PEG à la mairie de Lille. La collectivité a souhaité que ces temps soient en articulation et en complémentarité avec le

Alain Bocquet, ancien directeur de l'Éducation de la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine)

## « À chacun sa responsabilité »

« Le système public de l'éducation repose depuis 1830 sur un attelage à deux têtes, piloté par l'État et la commune. Chacun détient une responsabilité et une légitimité différente aux côtés de celle, essentielle, des parents. Mais, avec l'enfant au milieu, il a toujours été pensé que les deux acteurs publics devaient se coordonner. Cela s'avère parfois compliqué. Les communes ont toujours été très impliquées, ce sont même elles qui inventent certaines organisations. Mais comme l'État réglemente, cela laisse croire que c'est l'inverse. »

Anne-Sophie Benoit, présidente de l'Andev et directrice de l'enfance et de la jeunesse à la ville de Dunkerque

## « Dresser ensemble les axes d'une politique éducative »



DR

« Le PEL est la traduction d'une politique volontariste. C'est un outil de collaboration qui permet de fédérer toutes les initiatives et qui permet à l'Éducation nationale de dire qu'elle est partie prenante. Il crée des liens là où il n'y en avait pas. Quand une collectivité territoriale a élaboré un diagnostic, un état des lieux et que les moyens ont été mobilisés, il est possible de dresser ensemble les axes d'une politique éducative et ainsi tendre vers une meilleure réussite des enfants, notamment sur les territoires d'éducation prioritaire. »

## « Lille a souhaité que ces temps soient en articulation et en complémentarité avec le travail mené pendant le temps scolaire, en instaurant des passerelles et du temps commun. »

travail mené pendant le temps scolaire, en instaurant des passerelles et du temps commun. Elle a par exemple travaillé sur un projet musical au niveau scolaire et périscolaire, avec un travail conjoint entre la collectivité, des musiciens et les professeurs, « sans pour autant demander aux uns de faire à la place des autres », précise Alain Thirel-Dailly. La façon dont les collectivités présentent leur projet au monde enseignant est déterminante. Il ne s'agit pas d'imposer, mais de discuter et de se concerter, en réunissant l'ensemble des acteurs du secteur dans une logique de démocratie participative. ♦

(1) Enquête de l'Andev réalisée par internet du 20 octobre au 3 novembre 2014 auprès des adhérents de l'Andev. 705 personnes interrogées/210 questionnaires complétés.

## TRAVAILLER ENSEMBLE

# À LA RECHERCHE D'UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Comment améliorer l'implication des collectivités dans les politiques éducatives ? Un travail partenarial avec les acteurs de l'Éducation nationale semble prioritaire afin de mener une réflexion commune et assurer une continuité entre les temps scolaires et périscolaires.

**P**lus gros point d'échauffement : la relation au niveau local entre les collectivités et l'Éducation nationale, que ce soit pour les politiques éducatives au sens large, ou plus spécifiquement pour la réforme des rythmes scolaires. D'ailleurs, « il y a eu un énorme loupé dans la mise en place de la réforme, puisqu'aucune contrainte n'a été imposée pour qu'il y ait une collaboration des enseignants », souligne Emmanuel Cattiau, directeur général des services de Magny-les-Hameaux (Yvelines). Plus généralement, « la réflexion sur les temps d'activités périscolaires implique une représentation du corps enseignant, témoigne Armelle

Billaudelle, directrice générale adjointe des services à Magny-les-Hameaux. Je me suis déplacée dans toutes les écoles pour expliquer notre projet, mais la majorité des enseignants n'a pas souhaité y prendre part ».

### Réflexion partagée

La collectivité n'ayant de moyen d'action que sur le temps qu'elle maîtrise et se trouvant dans l'incapacité de faire collaborer le corps enseignant, « cela limite la liberté d'initiative pédagogique et n'est pas fédérateur, regrette Emmanuel Cattiau. Si on ne se concentre que sur les locaux et les plannings, et non sur les

Emmanuel Cattiau, directeur général des services de Magny-les-Hameaux (Yvelines)

### « Construire une cohérence entre les adultes »



« Je ne suis pas certain que les enseignants d'aujourd'hui reconnaissent aux mairies et à leurs professionnels un rôle pédagogique, ou du moins je le constate peu sur le terrain, notamment dans le cadre de cette réforme. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui disent encore que nous faisons de la garderie, ce qui correspond bien sûr à la demande de garde d'enfants des parents salariés. Mais pour traiter le cas d'un enfant, il faut se centrer autour de lui et avoir une attitude cohérente entre tous les adultes. »

Anne-Sophie Benoit, présidente de l'Andev et directrice de l'enfance et de la jeunesse à la ville de Dunkerque

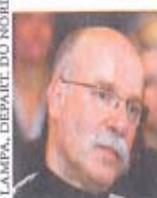
### « L'école a besoin des collectivités »



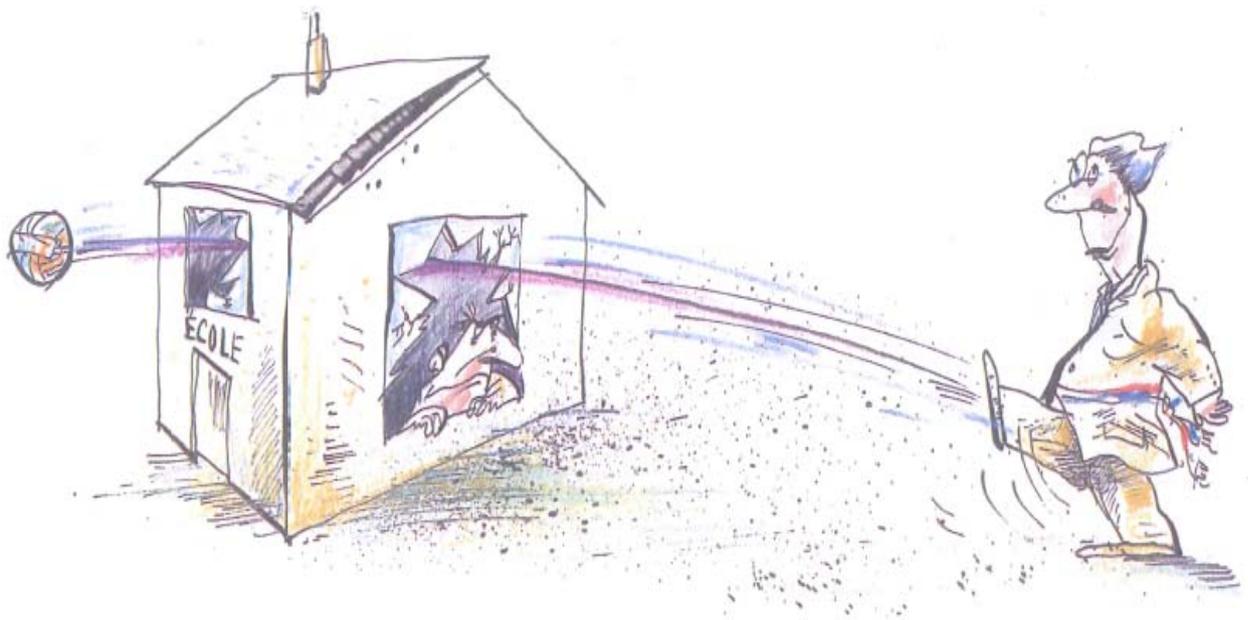
« La mission éducative est une responsabilité partagée entre l'État, les enseignants, les collectivités locales, les associations et la famille, sur des temps différents. Si on le comprend, on a tout compris. Mais c'est compliqué à mettre en œuvre car il y a toujours une hégémonie de l'État, alors qu'aujourd'hui, l'école ne peut pas agir seule, elle a besoin des collectivités territoriales pour faire en sorte que cela fonctionne. »

Alain Thirel-Dailly, ancien directeur du projet éducatif global à la mairie de Lille

### « Une autonomie est indispensable au niveau local »



« Je reste un défenseur du service public national de l'éducation. Mais à l'inverse, il faut le compléter par une autonomie la plus grande possible au niveau local. Il y a des espaces d'autonomie énormes. Aujourd'hui, les communes ont été légitimées dans leur rôle de partenaires du service public d'éducation. Mais les méthodes sont dramatiques. Les enseignants sont épuisés. Il faut sortir des schémas où l'on rejette la faute sur chacun ! »



enfants et les projets, cela ne peut pas être moteur pour une réforme. » Et d'ajouter : « On peut « embarquer » des enseignants dans des projets culturels – ce que nous faisons déjà, mais pas forcément dans le cadre du PEDT. Il faut s'en détacher, car il a été montré comme la solution unique alors qu'il faut avant tout fédérer les acteurs en fonction de chaque projet ». À l'heure actuelle, la réforme et le PEDT concentrent une grande partie des efforts des collectivités, mais ce dernier peut également constituer le cadre de la politique publique de la collectivité, à condition d'être plus large afin d'englober l'ensemble des temps et des âges de l'enfant. Une réflexion autour des parcours éducatifs semble alors indispensable. « Si nous voulons une continuité éducative – qui fait défaut aujourd'hui – il faut que nous travaillions ensemble sur des contenus communs, avec des enseignements et des apprentissages formalisés autour du savoir d'un côté, et une déclinaison de ses apprentissages sous la forme d'activités ludiques, de l'autre », propose Ornella Del Giudice, vice-présidente de l'Andev et directrice de la jeunesse à la mairie de Reims. Cela implique du temps partagé et fléché, en dehors du temps scolaire pour les enseignants, qui pourrait être source de motivation.

### **Agir sur la formation**

Il faudrait par ailleurs envisager « une mise à niveau de la filière professionnelle de

l'animation, notamment parce que le métier d'animateur n'est pas toujours reconnu, ni professionnalisé », rapporte Ornella Del Giudice. Mais Alain Thirel-Dailly, ancien directeur du projet éducatif global à la mairie

---

***La collectivité n'a de moyen d'action que sur le temps qu'elle maîtrise et se trouve dans l'incapacité de faire collaborer le corps enseignant, ce qui limite la liberté d'initiative.***

---

de Lille, se demande si les collectivités doivent continuer à multiplier les emplois dans le milieu socio-éducatif, ou au contraire, valoriser les partenaires associatifs locaux, pour se concentrer sur les emplois d'ingénierie. La mise en place d'une formation commune pour les métiers de l'action sociale et de l'éducation semble également faire consensus, pourquoi pas au sein des écoles supérieures de professorat et de l'éducation (ESPE), entre enseignants, acteurs du monde périscolaire, personnels des collectivités, directeurs de l'éducation des villes et inspecteurs. « Le temps d'échange permettrait de mieux se connaître, d'apprendre à travailler ensemble et de comprendre les contraintes des uns et des autres pour dépasser les difficultés », conclut Ornella Del Giudice. ♦



© HERVÉ HAMON

Patrick Kanner est ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports, et ancien président du conseil général du Nord. En tant que maire adjoint de Lille, il a été chargé de la mise en œuvre du projet éducatif global de la ville jusqu'en mars 2014.

**« Nous parlons de chaîne éducative parce que nous sommes convaincus de notre capacité à mettre les acteurs en relation. »**

## L'ŒIL DU POLITIQUE

# « FAIRE LE CHOIX DE L'ÉDUCATION, C'EST FAIRE LE CHOIX D'UN INVESTISSEMENT D'AVENIR »

**Peut-on dire qu'aujourd'hui, la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre du PEDT concentrent tous les efforts des collectivités en termes de politiques éducatives ?**

Il est certain que la réforme des rythmes éducatifs nécessite une mobilisation essentielle de l'ensemble de la chaîne éducative. C'est une réforme sans précédent. Nous avons un cap à passer. Après la mise en œuvre des nouveaux temps scolaires, il nous faut maintenant accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'activités périscolaires de qualité. Il nous faudra veiller à ce que cet effort conséquent pour les enfants du primaire ne se fasse pas au détriment des collégiens qui ont, eux aussi, besoin d'une offre éducative de qualité. J'attache également beaucoup d'importance à ce que les choix opérés pour le périscolaire ne se fassent pas au détriment du temps des vacances.

**Avec la baisse des dotations, les collectivités ont-elles réellement des marges de manœuvre pour assurer une continuité éducative sur leur territoire ?**

L'aide de 50 euros par an et par enfant, versée en 2014-2015 à près de 23 000 communes qui ont mis en place les nouveaux rythmes, sera reconduite l'année prochaine. Elle se double, pour les communes les plus en difficultés, soit environ un tiers d'entre elles, d'une aide de 40 euros. Les CAF interviennent dans le cadre du contrat enfance-jeunesse et de prestations versées pour les collectivités qui choisissent de mettre en place des accueils de loisirs périscolaires plutôt que de simples garderies. Le Parlement a retenu le principe du conditionnement de l'aide de l'État à la signature d'un PEDT. Notre souhait, c'est qu'à la fin de cette année 2015, cent pour cent des communes soient

couvertes par un PEDT et puissent bénéficier du fonds de soutien. Je suis un élu local et je sais combien les collectivités agissent dans un cadre contraint. Nous avons aménagé au maximum les conditions d'organisation des accueils de loisirs périscolaires pour limiter la charge qui pèse sur les collectivités. Faire le choix de l'éducation, c'est faire le choix d'un investissement d'avenir, et aussi créer des emplois d'animateurs, donner un travail et un métier à des jeunes du territoire et créer une activité non délocalisable.

**Une rupture est parfois constatée entre certains partenaires – le corps enseignant et les collectivités pour la mise en œuvre des politiques éducatives. Comment créer un réel partenariat local ?**

Le PEDT doit prévoir les modalités du travail entre les acteurs éducatifs. Nous parlons de chaîne éducative parce que nous sommes convaincus que l'un des enjeux de la réussite est notre capacité à mettre les acteurs en relation, à les inviter à coopérer plutôt que de se vivre comme concurrents. Avec les PEDT, nous souhaitons promouvoir des formations croisées et des temps de travail communs. Il ne s'agit pas de laisser penser que tout le monde fait la même chose, mais de comprendre que les interventions de chacun peuvent être complémentaires et cohérentes. Nous devons faire travailler ensemble l'Éducation nationale, le ministère de la Jeunesse, le CNFPT, mais aussi les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La Direction générale de l'enseignement scolaire et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ont déjà proposé aux agents des deux ministères des formations communes sur le PEDT. C'est un premier pas, il faut maintenant le décliner au plus près des territoires. ♦

PREVENTION DU DECROCHAGE

**A Calais, le sport permet de lutter contre les « sorties de route »**

La gazette des communes le 19 février 2015 | Rédigé par David Picot

**Bâtir une véritable "politique d'éducation par le sport" pour lutter notamment contre le décrochage scolaire, c'est le pari tenté, il y a quatre ans, par les élus municipaux de Calais. Avec le recul, ce travail inédit semble avoir métamorphosé la politique sportive de la ville. Pour quelles raisons ? Réponses.**

A Calais (Pas-de-Calais, 72 600 habitants), la pratique du sport ne se limite pas aux entraînements en semaine et aux matchs le week-end. L'activité physique est aussi et surtout un outil éducatif, résultat d'une politique exemplaire lancée en 2010. A l'époque, l'éducation par le sport est, pour beaucoup, une jolie expression, abstraite et difficilement convertible en principe concret. Sauf pour Natacha Bouchart, élue (UMP) à la tête de la ville deux ans auparavant.

Elle est alors plus que jamais décidée à se lancer dans une expérimentation visant à utiliser le sport à des fins éducatives, notamment auprès de décrocheurs scolaires. Un travail qui passerait par la création de postes d'éducateurs puis par la décision d'aller chercher chez eux, les jeunes en manque de repères, avant de les « remettre en mouvement » par une pratique structurée. Autant de montagnes au pays des terrils...

Expérimentation devenue politique publique - Quatre ans après qu'en est-il ? Le résultat apparaît si bluffant qu'il n'est plus question d'expérimentation mais d'une véritable politique intégrée dans le paysage local. « C'est une vraie réussite qui tient surtout à la volonté des élus qui ont porté le projet », explique Guillaume Duchateau, directeur du département « jeunesse et sports » de la ville de Calais.

L'expérimentation a bénéficié du soutien de l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) qui a coordonné, entre 2010 et 2013, un travail unique centré sur le rôle social et éducatif du sport. Celui-ci a été conduit dans neuf villes. Outre Calais, étaient également concernées Aubervilliers et Sevran (Seine-Saint-Denis), Bezons et Sarcelles (Val-d'Oise), Boulazac (Dordogne), Courcouronnes (Essonne), Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et Laxou (Meurthe-et-Moselle).

Personnel qualifié - A Calais, l'une des toutes premières actions a été de recruter du « personnel qualifié », selon Guillaume Duchateau, c'est-à-dire des éducateurs sportifs, titulaires d'un diplôme bac + 3 ou bac + 4 en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et détenteurs d'un brevet d'Etat.

Dans un premier temps, deux sont arrivés pour faire découvrir aux jeunes de trois quartiers prioritaires (Beau-Marais, Fort-Nieulay et Saint-Pierre) un maximum d'activités sportives. D'une manière générale, l'expérimentation calaisienne a été construite autour de 3 axes : les « créneaux du soir », les interventions avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et la plateforme de décrochage scolaire.

Du « pied des immeubles » aux « équipements sportifs de proximité » - Avec les « créneaux du soir », l'objectif était de mobiliser les jeunes (12-18 ans) en soirée et le week-end. La cible ? « Ceux qui ne faisaient rien, restaient au pied des immeubles », explique le directeur du département Jeunesse et sports.

« Il s'agit d'une population réfractaire à la compétition et pour laquelle l'entraînement semble rébarbatif. Nous allions les chercher en minibus pour leur proposer le plus d'activités possible (escalade, boxe française, karaté, tennis de table, fitness, sports collectifs...) dans des équipements à proximité ».

Précisément, la salle Gauguin-Matisse et la salle Nelson-Mandela, construites spécifiquement pour ces jeunes. Ce qui a, par ailleurs, entraîné quelques grincements de dents dans les clubs alentours.

Observateur attentif et conseiller avisé de l'opération, Benjamin Coignet, directeur technique de l'Apels, a « effectivement constaté que le tissu associatif existant a pu se sentir parfois un peu loin de ce que la ville réalisait. Mais à force de dialogue et d'explications, les éléments se sont mis en place ».

Une coopération a ainsi été trouvée avec 5 clubs calaisiens qui ont intégré 25 jeunes. Un petit nombre (4) a même fini par signer une licence.

Jeunes délinquants – Les éducateurs de la ville sont aussi intervenus auprès de jeunes suivis par la PJJ. « Nous leur proposons des sessions de sport collectif et/ou de musculation en semaine, en petit comité », poursuit Guillaume Duchateau. Le troisième axe de travail a concerné le décrochage scolaire.

Avec une question de départ : « Comment remettre ces jeunes que nous avons identifiés, sur le chemin », relate Guillaume Duchateau.

A bord de leur minibus, les éducateurs ont entamé un long travail pour convaincre ces adolescents de monter à bord. « Progressivement, certains ont commencé à venir, à respecter des horaires, un mode de fonctionnement, à mettre une tenue de sport », poursuit Guillaume Duchateau.

En parallèle, des ateliers d'art-thérapie ont été créés pour celles et ceux qui n'étaient pas attirés par le sport.

Pour quels résultats ? Au fil du temps, la fréquentation n'a cessé d'augmenter si bien que sur l'ensemble des 3 axes de travail, elle est passée de 50 jeunes la première année à... 1 200 actuellement ! Quant à l'effectif des éducateurs, il a bondi de 2 à 8 temps plein, sans oublier 9 vacataires qui interviennent sur des activités spécifiques comme la boxe française ou le karaté.

Implication des élus – Mais, comme le souligne Guillaume Duchateau, « il est très difficile de quantifier notre travail. Si l'on prend le décrochage scolaire, une quinzaine de jeunes qui ont participé à nos séances ont, à ce jour, réintégré un parcours de formation en alternance ou obtenu un contrat. Certes, c'est peu. Mais il convient d'avoir à l'esprit que ces adolescents étaient parmi les plus éloignés du système. En soi, c'est une réussite ».

Benjamin Coignet acquiesce : « Au fil du temps, les élus et techniciens calaisiens ont mis en place un maillage de relations d'une force incroyable. Ce dispositif est vraiment très innovant. » Mais de l'avis de tous les acteurs, la grande réussite de cette expérimentation réside surtout dans la volonté des élus.

« L'autorité politique s'est saisie de la question, précise le représentant de l'Apels. La maire a porté le projet à titre personnel et cela fait une vraie différence ». Sans compter qu'« il est très fort de constituer des équipes dédiées à l'éducation par le sport ».

Titularisation – C'est ce qui peut effrayer certains édiles tentés de reproduire l'expérimentation calaisienne. « On nous dit souvent "8 éducateurs, impossible pour nous" », reprend Guillaume Duchateau, qui avance un budget annuel de 360 000 euros. « A la limite, il est plus simple, comme ce fut le cas pour nous, de partir de zéro que de réaffecter vers les quartiers des techniciens en place ailleurs depuis plusieurs années. » Aujourd'hui, la belle histoire continue. Pour preuve, les éducateurs en question sont sur le point d'être titularisés. Et « ce n'est pas pour les mettre sur d'autres postes avec d'autres objectifs », promet le responsable du département « jeunesse et sports ».

## Focus

Services des sports : un mode de fonctionnement dépassé ?

Dans un rapport publié le 5 juin et intitulé « Une nouvelle voie pour l'éducation par le sport dans les villes », l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) propose de mettre à plat le rôle des services des sports des municipalités.

Le reproche principal concerne leur mode de fonctionnement centré sur la gestion des équipements et des subventions. Un modèle que Benjamin Coignet, directeur technique de l'Apels, qualifie d'« archaïque ».

Construits dans un système sportif fédéral dirigé vers les clubs, ces services ne répondraient plus aux demandes de populations qui envisagent différemment le sport, hors compétition par exemple. L'Apels propose ainsi d'appeler ces structures « les services d'éducation et d'innovation sociale par le sport ». L'idée est lancée mais « cela risque d'être très long », prédit Benjamin Coignet.

## Quel accompagnement pour les enfants handicapés après l'école ?

La gazette des communes le 2 septembre 2013 | Rédigé par Catherine Maisonneuve et Marie Bidault

**Les auxiliaires de vie scolaire vont bénéficier d'un statut et d'un diplôme. Mais la question des temps périscolaires reste posée.**

Enfin ! Huit ans après la loi « handicap » de 2005, qui faisait de l'établissement le plus proche du domicile d'un enfant handicapé son « établissement de référence », les auxiliaires de vie scolaire (AVS), qui permettent cette scolarisation, ne seront bientôt plus abonnés aux contrats précaires. Du moins pour ce qui concerne les temps de classe. Les collectivités prendront-elles le relais pour les temps périscolaires ?

Un « tournant », selon les associations

Plus de 210 000 enfants handicapés sont aujourd'hui scolarisés en milieu ordinaire, bien qu'ils ne le soient pas tous à temps complet ni tous accompagnés d'AVS. Le Premier ministre a annoncé, le 22 août, le passage progressif en CDI des 28 000 AVS, dont les 3 000 premiers à la rentrée 2014. En outre, les emplois vie scolaire (EVS) en contrat unique d'insertion se verront proposer une formation renforcée. Des recrutements sont prévus pour la rentrée 2013 et un nouveau diplôme d'Etat est annoncé à l'horizon 2014.

Ces annonces, inspirées en partie des recommandations du rapport sur la professionnalisation des accompagnants remis le 25 juin par l'élue parisienne Pénélope Komitès, ont été applaudies par le secteur associatif : l'Association des paralysés de France salue ainsi un « tournant dans la politique du handicap ». Mais quid des activités périscolaires ? Dans le dispositif présenté fin août, il est précisé que le CDI proposé aux AVS par l'Education nationale « portera, le plus souvent, sur la même quotité de temps de travail que le CDD qu'ils avaient jusque-là », ce qui leur « permettra [...] de compléter leur activité [en accompagnant] l'enfant dans ses activités non scolaires ». Les 28 000 AVS représentent aujourd'hui seulement 16 400 équivalents temps plein.

Dans une décision du 30 novembre 2012, le Défenseur des droits s'appuyait sur un arrêt du Conseil d'Etat pour souligner « l'obligation pour l'Etat de prendre en charge les mesures propres à assurer l'accès des enfants handicapés aux activités périscolaires, alors même que ces activités ne relèveraient pas [...] de sa compétence ». Un raisonnement non repris dans le rapport « Komitès » où l'on lit que c'est « aux communes qu'il revient d'assurer la prise en charge des activités périscolaires sur les temps dits libérés : cette prise en charge inclut également l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ».

Difficultés insoupçonnées

A une question écrite du sénateur Yves Détraigne (UDI-UC) sur le sujet, le ministère de l'Education nationale a répondu, fin mai : « Les activités périscolaires sont de la responsabilité des collectivités locales. » Pour l'Association des maires de grandes villes de France « les normes d'accessibilité préexistent à la réforme des rythmes scolaires, rien ne va changer sinon, sans doute, qu'il nous faudra davantage d'animateurs, et d'animateurs formés ».

Rien ne va changer ? Yves Détraigne, maire de Witry-les-Reims, lui, est inquiet « J'avais été sollicité par les parents d'un enfant handicapé, explique-t-il. Je n'ai pas le souvenir que la question ait été soulevée au sein de l'association des maires de la Marne, que je préside. Mais les communes risquent d'être vite confrontées à des difficultés qu'elles ne soupçonnent pas encore. »

Un nouvel outil d'évaluation

D'un département à l'autre, la part des élèves handicapés bénéficiant d'une aide individuelle peut varier de 17 % à 53 %, et le nombre d'heures hebdomadaires dont ils bénéficient de 2,6 à 7,6, constate un rapport de trois inspections générales publié fin 2012 sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap. En cause, notamment, l'hétérogénéité des pratiques d'évaluation des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Toutefois, désormais, le personnel des MDPH et les équipes éducatives disposent d'un outil commun d'évaluation, le Geva-sco, élaboré par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la direction générale de l'enseignement scolaire. La circulaire du 11 avril de préparation de la rentrée scolaire 2013 préconise son utilisation pour permettre, à partir d'indicateurs partagés, « d'améliorer l'équité territoriale en matière d'accompagnement ».